



Le règlement de l'IPF s'applique aux compétitions de l'ASFA/KDKS. Vous trouverez le règlement IPF actuel en anglais ici : https://www.powerlifting.sport/rules/codes/info/technical-rules

Le règlement de l'IPF est basé sur les compétitions internationales de la IPF. C'est pourquoi la gestion de l'ASFA/KDKS diffère ponctuellement du règlement de l'IPF. Ces divergences sont notamment

- General Rules of Powerlifting: Chiffres 2, 5-13, 15 > non pertinent
- Équipement et spécifications :
 - Il n'est pas nécessaire d'utiliser un équipement approuvé par l'IPF tant que les spécifications sont respectées.
 - Le comité directeur peut autoriser des dérogations, notamment pour les compétitions de clubs.
 - Le système des cartons de couleurs pour les raisons d'échecs ne son

• Équipement personnel :

- Il n'est pas nécessaire d'utiliser un équipement approuvé par l'IPF tant que les directives sont respectées.
- Logo du sponsor : non pertinent
- Inspection: Il est de la responsabilité de l'athlète de s'assurer que son équipement personnel est conforme au règlement. Si une athlète* a des doutes sur la légalité de son équipement, une inspection peut être effectuée pendant la pesée. Ce contrôle doit être effectué par un(e) juge. Toute suspicion ou doute concernant la conformité de l'équipement personnel d'un athlète doit être transmis au Head Judge et peut être contrôlé à tout moment, même avant la compétition.

• Weighing in: Chiffre 5

 Les athlètes doivent être pesés en sous-vêtements (hommes - caleçon, femmes soutien-gorge et slip). Des officiels supplémentaires peuvent être désignés à cet effet.

• Ordre de la compétition

- Le comité technique, avec la coopération et l'assistance de l'organisateur, nommera les officiels suivants > sans objet
- Les responsabilités des officiels sont > non pertinentes



• Referees:

- Chiffres 13 30 > non pertinent
- Chiffre 18: Les juges doivent porter un pantalon neutre ainsi qu'un t-shirt d'arbitre.

Jury and Technical Comittee > non pertinent, à la place :

- Pour les compétitions suprarégionales et nationales, le comité directeur de la CDCS nomme trois fonctionnaires de compétition* qui sont présents lors de la compétition.
- Ils président à tous les aspects de la compétition. Ils doivent garantir que les règles techniques sont correctement appliquées et examiner les éventuelles objections ou contestations. En outre, ils dirigent et surveillent la compétition.
- o Un membre de réserve peut être nommé.
- En règle générale, les fonctionnaires de compétition* doivent disposer d'une formation d'arbitre (exceptions par exemple en cas de nombre insuffisant de candidats).
- Ils doivent être de clubs différents.
- Pendant une compétition, les officiels de la compétition peuvent destituer un juge dont les notes prouvent qu'il est incompétent, par un vote à la majorité. Le juge concerné doit cependant recevoir un avertissement préalable.
- Si, lors d'une décision d'un Juge, une erreur grave est commise en violation des règles techniques, les officiels de la compétition* peuvent prendre des mesures appropriées pour corriger l'erreur. Un jugement effectué par les juges ne peut pas être annulé, mais les officiels de la compétition* peuvent accorder un essai supplémentaire.
- Si des ambiguïtés ou des litiges surviennent lors de compétitions de sociétés, un membre du comité directeur de la CDCS tranche dans l'ordre suivant : membre du comité directeur éventuellement présent, président/présidente, vice-président/viceprésidente. Le cas échéant, un membre du comité directeur doit être contacté par téléphone.

World and International Records > non pertinent.

En principe, le comité directeur se réserve le droit d'adapter le règlement aux circonstances et aux besoins le jour de la compétition, selon les besoins.

Remarque concernant les langues : Le règlement en anglais fait foi, les traductions sont sans garantie. Vous trouverez une traduction du règlement en français sous le lien ci-dessus : https://www.powerlifting.sport/fileadmin/ipf/data/rules/technical-rules/french/Reglt-IPF-2022 15 05 2022.pdf



1 Historique

Date	Version	Modification	Auteur	Revue
16.12.2018	2.0	Révision totale 1.4 - 1.6 Les catégories d'âge et de poids ont été adaptées. 6.1-6.2 La combinaison de souleveur et le t-shirt ont été définis en détail. 6.12.2 Les Knee Sleeves ont été définies 6.12.3 Les genouillères sont interdites lors des compétitions RAW. 8.2 Les règles du développé couché ont été adaptées. 12. jury, commandement de départ au développé couché.	Cina Serge	Dr. Wyss Christoph
30.12.2018	2.1	Ajout de l'article 1.7 : Conditions de participation aux compétitions nationales.	Cina Serge	Dr. Wyss Christoph
06.01.2019	2.2	Complément à l'article 6.2 : Le t-shirt doit également être porté lors du soulevé de terre.	Cina Serge	Jäggi Niklas
24.10.2019	2.3	Adaptation 6.1 La combinaison de levage f) 7 Contrôle de l'équipement personnel 11.4 Records, 11.5 Exceptions, a)	Cina Serge	Jäggi Niklas
20.02.2020	2.4	Adaptation 1.7.1 c) Compétitions nationales 1.7.2 d&e) Championnats suisses	Jäggi Niklas	Cina Serge
30.07.2020	2.5	Révision totale - Adaptations au règlement de l'IPF - Déplacement de divers éléments vers d'autres règlements	Jäggi Niklas	Kohler Julian
16.04.2023	<u>2</u> .6	Révision totale - Adaptations au règlement de l'IPF - Seules les différences par rapport au règlement officiel de la IPF sont mentionnées.	Jäggi Niklas <u>Jäggi Patrick</u>	Adrien Morand